



PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UNE JOURNÉE AU CHAMP OU À LA FERME

Vous organisez une journée de démonstration? Sachez gérer les risques associés à la biosécurité. La gestion des risques lors d'une journée au champ ou à la ferme peut être facilitée et contribuer à sensibiliser l'ensemble du secteur des grains à l'importance de prendre des mesures de précaution efficaces en la matière. Votre maîtrise des risques et une communication efficace vous vaudront aussi la confiance des producteurs qui vous accueillent ou organisent une telle activité.

Fiche 8

LIGNES DIRECTRICES POUR LES JOURNÉES DE DÉMONSTRATION AU CHAMP

Est-ce que les journées de démonstration représentent un risque pour la biosécurité?

Les journées de démonstration sur le terrain fournissent des informations agronomiques précieuses. Or, si de simples mesures de précaution ne sont pas prises, ces activités peuvent aussi être des occasions propices à la propagation d'organismes nuisibles.

Les organismes nuisibles risquent :

- de s'introduire dans la ferme et dans les champs;
- de se propager d'une propriété à l'autre, une fois les participants de retour chez eux;
- de se propager dans la région et potentiellement sur une distance plus grande.

Voici des points importants à considérer :

1. Incorporer des messages sur la biosécurité à la ferme dans les publicités de l'évènement, tels que : « **SVP, assurez-vous de l'absence de sol et de débris végétaux sur les équipements, les chaussures et les véhicules de transport avant d'arriver sur le site** ». Profiter de ce genre d'activité pour sensibiliser les visiteurs à la biosécurité.
2. Informer les visiteurs qu'ils doivent stationner leurs véhicules dans les zones désignées. Les véhicules des visiteurs ne devraient pas circuler et stationner dans les zones de production et dans les champs.
3. Si on le juge opportun, utiliser un véhicule spécifique (minibus) pour transporter les visiteurs vers les sites de démonstration (navette).
4. Au besoin, prévoir des stations d'inspection et de nettoyage, incluant l'équipement pour le nettoyage des chaussures et pour la désinfection (si jugé nécessaire) : brosses, eau, pompes à basse pression, etc. Récupérer les résidus de nettoyage en vue d'une élimination sécuritaire. Ces stations peuvent être situées à l'entrée et à la sortie de la propriété ou des sites, ou à l'entrée et à la sortie de la navette.
5. Au besoin, comme solution alternative ou complémentaire pour l'accès à des zones spécifiques pour de plus courtes durées, prévoir du matériel de protection tels que : bottes et pantalons jetables.
6. Sur chaque site ou champ, installer une signalisation bien visible pour rappeler les consignes de biosécurité aux visiteurs (voir affiche à imprimer accompagnant cette trousse).
7. Se rappeler que les traiteurs, organisateurs, installateurs de chapiteaux, exposants et démonstrateurs doivent aussi respecter les mesures de biosécurité.
8. Profiter de la tenue de l'activité pour sensibiliser les visiteurs aux risques et à l'importance d'adopter de bonnes pratiques en matière de biosécurité agricole. Cela peut inclure des conseils en vue de futures journées sur le terrain, ainsi que de la documentation telle que les fiches sur la biosécurité dans le secteur des grains, disponibles sur www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite.



CULTIVER L'EXPERTISE
DIFFUSER LE SAVOIR



AGIR EN TOUTE BIOSÉCURITÉ : UN GESTE IMPORTANT POUR LES VISITEURS

Les visiteurs qui respectent les mesures de biosécurité mises en place sur le site envoient un message positif : ils se préoccupent de la protection des systèmes de production des grains et contribuent à la promotion des bonnes pratiques de biosécurité au sein de l'industrie.

Préparation des visiteurs en vue d'une journée au champ ou à la ferme

Assurez-vous que vos vêtements, vos véhicules et vos équipements sont propres

Le sol et les débris végétaux peuvent transporter des graines et des organismes nuisibles lorsque présents sur les pneus, les grilles, les passages de roue, les tapis de sol, les chaussures, les bottes, etc. Les véhicules et équipements doivent être propres avant d'arriver sur le site visité. Veuillez vous référer aux fiches sur la biosécurité dans le secteur des grains pour plus d'information sur le nettoyage.

www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou
www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite

Avant de quitter le site

Nettoyage, vérification et nettoyage

Avant de vous déplacer vers une autre propriété ou de retourner chez vous, il est important de nettoyer vos véhicules, vos équipements et vos vêtements s'il y a présence de sol et de matériels végétaux. Faites-le à la sortie du site ou à proximité sur un site adéquat. Si nécessaire, demandez au propriétaire s'il est possible d'utiliser un site de nettoyage sur place.

Un propriétaire a le droit d'exiger que les vêtements, le matériel et les véhicules des visiteurs soient propres et exempts de sol, de débris de plantes et d'organismes nuisibles.

Il est important de prendre au sérieux et de reconnaître l'efficacité des mesures de prévention en biosécurité. La mise en place de ces mesures contribue grandement à la diminution du risque même s'il existe d'autres facteurs de propagation sur lesquels on a moins de contrôle.

À la lumière des informations contenues dans l'ensemble des fiches sur la biosécurité dans le secteur des grains, vous devriez conclure à la nécessité de telles mesures. En veillant par des gestes simples au respect des bonnes pratiques en matière de biosécurité, vous assurez la sécurité et la continuité du secteur des grains.

Les fiches suivantes visent spécifiquement la gestion des déplacements et du nettoyage des véhicules, des équipements et des personnes.

Fiche 2. Gestion des déplacements et du nettoyage des équipements et des véhicules

Fiche 2A. Vérification et nettoyage des équipements et des véhicules

Fiche 2B. Sites et équipements de nettoyage

Fiche 2C. Nettoyage de la moissonneuse-batteuse

Fiche 3. Gestion de l'accès et des déplacements des personnes dans votre ferme

Fiche 3A. Équipements et véhicules de transport : mesures à prendre

Avertissement : Les renseignements contenus dans cette trousse sont fournis à titre informatif seulement et aucune personne ne doit prendre de décision sans les adapter à sa situation et sans les conseils de professionnels. L'auteur décline expressément toute responsabilité à l'égard de tout acte qui pourrait être posé à la lumière de ces renseignements.

Rédaction : Georges Laplante, consultant



Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Ce projet a été réalisé grâce au Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Cultivons l'avenir 2.